Le quartier était encore au centre des débats du dernier conseil municipal

EPARGNE OBSEQUES

Vous pouvez préparer vos obsèques et éviter ainsi tous soucis à vos proches avec « L'EPARGNE OBSEQUES »

> 14, rue Gambetta 42400 SAINT-CHAMOND 04 77 22 00 66

Questions sur Châteaucreux

'aménagement global du quartier de Châteaucreux est, en conseil municipal, une inépuisable source de débats. La séance du lundi 2 octobre n'a pas fait exception à la règle. Elle a vu le maire, Michel Thiollière, ferrailler avec l'opposition socialiste. Les thèmes sont récurrents : le recours aux constructeurs privés, les choix architecturaux que le PS qualifie de «futuristes», les incertitudes sur le contenu du projet, et notamment celleci : qui va s'installer dans tous ces

Qui, dans la future cité administrati-

Maurice Vincent (PS) se défend d'entretenir «une position idéologique». Mais le recours à un promoteur privé pour construire la cité administrative sur l'îlot Grüner (Cogedim, en l'occurrence) lui «pose problème». «Cette société va vouloir engranger des bénéfices», explique-t-il, «et va proposer des loyers ainsi très supérieurs à ceux du marché, proches de ceux pratiqués à Lyon». D'après Maurice Vincent, les impôts et le Trésor auraient déjà «de fortes réticences» à venir s'installer dans le nouveau bâtiment. Le conseiller municipal d'opposition dénonce aussi «une subvention de 700 000 euros accordée au promoteur» : «la ville a vendu le terrain 1,3 million d'euros et a signé un contrat global d'aménagement d'un montant de 2 millions d'euros.»

Michel Thiollière rappelle sa volonté d'associer toutes ces administrations dans un seul et même bâtiment. «Un jury, composé des représentants des administrations de l'État, et pas seulement du maire, a choisi un maître d'ouvrage et un architecte, et c'est un choix équilibré», argue-t-il. Le prix ? «120 euros le m2», répond Michel Thiollière, alors qu'on est à 220 euros à la Part-Dieu. Des réticences ? «Mais pas du tout, affirme le maire, la DDE, les



L'îlot Grüner, qui abritera la cité administrative. Le bâtiment devrait être livré en janvier 2008, a annoncé le maire Michel Thiollière.

impôts et les services de Saint-Etienne Métropole viendront bien s'installer à Châteaucreux. Et le bâtiment sera livré en janvier 2008». L'échéance a fait glousser dans les rangs de l'opposition. «Et bien, va' falloir construire vite…»

Lieu de travail, lieu de vie...?

Marie-Odile Sasso (PS) souhaiterait voir émerger, à Châteaucreux, une vraie mixité sociale. «Il faut prendre garde à laisser, dans ce quartier, une emprise pour un bailleur social, afin de prévoir une construction locative.» «Notre intention, a répondu le maire, est de faire de Châteaucreux un lieu de travail et de passage mais aussi un lieu de vie. Nous avons prévu la construction de logements, en accession à la propriété ou en locatif.» Et des logements sociaux?

Est-ce «trop grand» pour Saint-Etienne?

C'est la position de Maurice Vincent. L'opposition socialiste conteste le choix «d'installer dans tous les quartiers, des immeubles à l'architecture futuriste, en rupture avec le bâti existant.» Le conseiller municipal pense à la cité administrative à Châteaucreux, au zénith, à la maison de l'emploi en face de la gare du Clapier... «On ne peut pas imposer indéfiniment de telles opérations simplement parce que l'on s'intéresse à l'architecture et au

design, d'autant que ce genre de recours à des architectes de renom est tout sauf gratuit». Maurice Vincent concède «qu'il faut faire évoluer la ville». Il peut même imaginer «des choses qui décoiffent». «Mais là, dans tous les quartiers, c'est excessif.» Michel Thiollière rappelle qu'Emmanuelle Gautrand, l'architecte retenue pour la cité administrative de Châteaucreux, travaille aussi à Lyon, pour le projet Confluence, chez le maire PS Gérard Colomb. «Pourquoi faudrait-il laisser l'audace à Lyon et aux «grands» pour nous contenter, à Saint-Etienne, de l'esprit Beauseigne ?».

> LAURENT BLANCHON

à 9 heures.

ces auront lieu le 21 octobre à 9 heures au bar des cités, 113 boulevard de Valbenoite et le 28 octobre à 9 heures, à la brasserie des Platanes, cours Fau-

GAY & FILS

Permanence Georges Ziegler, vice-président du conseil général

et adjoint au maire, tiendra

une permanence à la bras-

serie Les Platanes, cours

Fauriel, le 14 octobre 2006

Les prochaines permanen-

Brioches

Jusqu'au 15 octobre, l'A-DAPEI de la Loire organise une vente de brioches au profit des personnes les plus lourdement handicapées. Cette vente se déroule sur la plupart des marchés et devant les grandes et moyennes surfaces du département. En 2005, près de 15 000 brioches avaient été vendues au profit de la construction d'un centre de vacances adapté aux personnes les plus lourdement handicapées. L'ADAPEI de la Loire compte sur la générosité du public ligérien.

Formation

En octobre, la fédération Familles rurales organise trois stages. Le stage de formation générale au BAFA se déroulera du 28 octobre au 4 novembre à la maison familiale rurale de Mornand-en-Forez. Le stage d'approfondissement sur l'animation des 14-18 ans aura lieu du 30 octobre au 4 novembre à la MFR de Montbrison. Quant au stage sur le rythme et la musique, il est programmé du 30 octobre au 4 novembre à la MFR de Montbrison.

Tous renseignements sur ces formations au 08 77 05 01 39

www.famillerurales42.org

Egalité

Un colloque universitaire européen s'est déroulé, cette semaine, à Saint-Etienne sur le thème des discriminations et des inégalités dans la sphère du travail et de l'emploi en Europe.

Deux ans après la démolition de la maison Peurière, la justice administrative vient d'annuler le permis... de démolir!

Au paradis, la maison Peurière obtient gain de cause!

bunal administratif de Lyon, saisi par la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, vient d'annuler le permis de démolir de la maison Peurière et des deux bâtiments contigus rue Georges Teissier. Après une longue instruction, les magistrats ont conclu, premièrement, qu'Agnès Chanal, adjointe au maire, n'avait pas compétence à signer le permis de démolir; ont remarqué, deux, que le conseil municipal n'avait pas autorisé le maire, par une décision spécifique, à déposer le dit permis et, troisièmement, ont rappelé que la décision de démolir n'était pas conforme à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. En bref, ce permis de démolir est illégal. Sauf que la maison Peurière, du nom de cette grande famille qui l'a habitée, est tombée sous les coups de butoir des pelleteuses en janvier 2004. La demeure du XVIIIè siècle, « aux éléments de ferronnerie intéressants », dixit plusieurs historiens locaux, était contiguë et solidaire d'un immeuble dont la ville voulait se séparer afin de permettre la construction du parking du palais de justice. Deux ans et demi après, les travaux du par-

P ar décision en date du 14 septembre, le tribunal administratif de Lyon, saisi par la plusieurs opposants à cette démolition, « *en fait* relativiser l'urgence ». Mais Gaël Perdriau, élu référent sur le quartier, assume la décision municipale : « je ne regrette rien, cette démolition était nécessaire pour l'aménagement urbain du quartier ». Et affirme que, dans cette affaire, « il y a plus d'intérêts politiques que patrimoniaux ». Et la sauvegarde des abords de la «grand'église», argument de l'architecte des bâtiments de France? « Des commerçants, en face de l'église, ont peint leur façade en rouge vif; la ville a saisi l'architecte des bâtiments de France il y a plus de deux ans, et il ne fait rien... », rétorque l'élu. Lé décision, en tout cas, est sans grande conséquence pour la ville, qui n'aura même pas à payer une amende.

La maison Peurière, démolie le 21 janvier 2004, n'aurait pas dû être démolie, a conclu le tribunal administratif. Une décision sans grande conséquence.

